

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 7 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 25

N° DEL-2024-2-11

SEANCE DU 13 MARS 2024

**Nature de l'acte :
Finances – Subventions**

Présents : Mme BÉNIER, Maire

OBJET :
**Convention de participation
financière de la ville au
fonctionnement des classes
maternelles et élémentaires
de l'institution Sainte Marie
pour les élèves résidant Thoiry
et subvention de
fonctionnement 2023**

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M.
REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme PIETRZYK, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. MILLET,
M. THOMAS, M. BURLET, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET,
Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. LAVOUE, Adjoint, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. REGARD-
TOURNIER.

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M.
LABRANCHE.

Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M.
DESSAGNE.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. GUIOTON.

Absents :

M. CARRY, Adjoint au Maire.

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.

Mme BEN YOUSSEF TAKATART, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20240313-DEL-2024-2-11-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

La ville de Thoiry souhaite participer au financement pour le bon fonctionnement des établissements privés sous contrat que peuvent fréquenter des élèves de classes maternelles ou élémentaires résidant sur la commune.

Dans ce cadre, il convient de signer une nouvelle convention triennale avec l'école Sainte Marie de Chevry pour les années scolaires 2023/2024 (actuellement en cours), 2024/2025 et 2025/2026 ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à signer la convention proposée en annexe pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026 entre la ville de Thoiry et l'école Sainte Marie de Chevry pour les classes maternelles et élémentaires ;
- Se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 230 € pour l'année scolaire 2023/2024, dont les crédits seront inscrits au budget 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 230 euros à l'école Sainte Marie de Chevry pour l'année scolaire 2023/2024 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention proposée en annexe pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026 entre la ville de Thoiry et l'école Sainte Marie de Chevry ;

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT A THOIRY,
LE 13 MARS 2024

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER



Certifiée exécutoire le 15/03/2024
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 15/03/2024

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20240313-DEL-2024-2-11-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024